

# Engagement, Navigation et balade

15me route de la châtaigne ardéchoise  
Date limite d'inscription  
23 Février 2026



*Cadre réservé à l'administration*

N° de course	Catégorie	Convocation	Repas supplémentaire

**PILOTE**

**NOM /**

**PRENOM /**

**ADRESSE /**

**CODE POSTAL / VILLE**

**TEL /**

**MOBILE /**

**E-MAIL /**

**@**

**N° DE PERMIS /**

**DELIVRE LE /**

**COPILOTE**

**NOM /**

**PRENOM /**

**ADRESSE /**

**CODE POSTAL /VILLE**

**TEL /**

**MOBILE /**

**E-MAIL /**

**@**

**N° DE PERMIS /**

**DELIVRE LE /**

**VEHICULE**

MARQUE /	
MODELE /	ANNEE /
IMMATRICULATION /	
CYLINDREE /	
ASSURANCE /	
NOM et PRENOM du PROPRIETAIRE /	
ADRESSE /	
TEL /	MOBILE /
<input checked="" type="checkbox"/> Copies : Carte grise + assurance + permis de conduire conducteur et navigateur.	

**CATEGORIE**

<input type="checkbox"/> Je soussigné, demande à participer à la 15 <sup>eme</sup> Route de La Châtaigne Ardéchoise organisé par le Team Eyrieux Auto Rétro. BALADE/NAVIGATION
<input type="checkbox"/> Je certifie, ne pas faire actuellement l'objet d'un retrait de permis de conduire.
<input type="checkbox"/> Je certifie, ne pas avoir fait l'objet au cours de l'année d'une mesure d'exclusion lors d'une épreuve historique organisée sous règlement FFVE.
<input type="checkbox"/> J'AI PRIS CONNAISSANCE, du règlement de l'épreuve et de la charte des équipages et m'engage à respecter ceux-ci, ainsi que le code de la route.

Je joins avec mon bulletin d'engagement

- Les copies cartes grise / assurance du véhicule / permis de conduire Conducteur et Navigateur.
- Le règlement de la totalité de mon inscription soit **200 €**.

Chèques libellé à l'ordre de : TEAM EYRIEUX AUTO RETRO

- Je retourne l'ensemble par courrier à l'adresse : TEAM EYRIEUX AUTO RETRO
  - **MOULIN PATRICK et PASCALE**
  - **485 Route de la grange**
  - **07190 ST ETIENNE DE SERRE**

**Tout engagement doit être déposé complet avec le règlement total de l'engagement 200€**

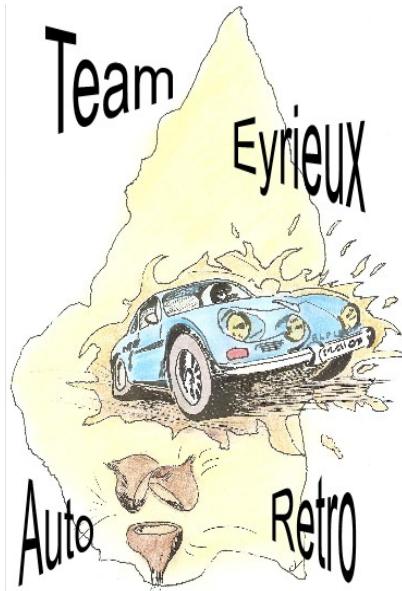
Si désistement après le 25 Février 2026, ou dans l'hypothèse où l'équipage ne se présente pas,

ou ne prend pas le départ le jour de l'événement, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur, ainsi qu'en cas d'abandon.

L'acompte ou le règlement sera remboursé en cas de refus de candidature.

- Repas supplémentaires accompagnateur : 20€  Midi. 30€  Soir. La somme de

.....



# CHARTE DES ÉQUIPAGES

## 15<sup>eme</sup> « Route de la châtaigne ardéchoise »

*Les équipages demandant à être inscrits à l'épreuve s'engagent à respecter la présente charte.*

### **Principes de bonne conduite.**

- respect des autres usagers de la route
- respect des autres concurrents de l'épreuve
- respect du code la route en vigueur
- respect des forces de l'ordre
- respect du règlement de l'épreuve
- respect des commissaires et des membres de l'organisation
- respect des indications et décisions de l'organisation

### **Principes de développement durable. (Natura 2000).**

- pas de moteur allumé inutilement dans le parc fermé
- pas de moteur allumé inutilement lors des attentes de passage en points de contrôle
- pas de rejets de fluides dans la nature lors des pleins de carburant ou des opérations de vérification/maintenance
- pas d'abandon de mégots (allumés ou éteints)
- pas de coups de gaz intempestifs lors de la traversée de hameaux, villages ou villes, etc.
- prendre soin de ne pas effrayer les troupeaux croisés lors de l'épreuve

## ***BALADE / TEAM- EYRIEUX -AUTO-RETRO,***

(a renvoyer signé avec l engagement)

### **INFORMATIONS GENERALES**

La balade impliquant le déplacement d'un site à l'autre en véhicule conforme au code de la route , le conducteur de l'équipage participant devra impérativement être titulaire d'un permis de conduire valide le jour de l'événement l'autorisant à conduire le véhicule engagé dans la balade.

Le participant doit également avoir son véhicule assuré.

Tout participant s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route et à stationner sur les emplacements prévus à cet effet.

Chaque équipage s'engage à respecter l'ordre public.

**L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents qui pourraient survenir durant la balade, des vols, des dommages aux véhicules ou aux personnes (tant sur les trajets que sur les sites étapes).**

Tout manquement à ces règles de participation impliquera l'exclusion du participant. Tout participant autorise la Société Organisatrice à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance et toutes les informations pouvant être liées au véhicule engagé dans la balade.

Team-eyrieux-auto-retro.com  
[teameyrieuxauto@hotmail.fr](mailto:teameyrieuxauto@hotmail.fr)

### **A RENVOYER AVEC L ENGAGEMENT**

Signature du conducteur

